



CONSEIL MUNICIPAL

Liste des délibérations examinées lors de la séance du 16 octobre 2023 – 19H

La séance est ouverte.

Le Maire de Saint Jean de la Ruelle constate suite à l'appel nominal, que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Délibération n°	Objet	Décision
2023-410	Solidarité avec les populations du Maroc – Subvention exceptionnelle au Secours populaire français.	Approuvée
2023-411	Solidarité avec les populations de la Libye – Subvention exceptionnelle à la Croix Rouge Française.	Approuvée
2023-412	Solidarité avec l'Ukraine – Subvention exceptionnelle versée à la ville de Niepolomice dans le cadre de l'accueil d'enfants réfugiés d'Ukraine.	Approuvée
2023-413	EHPAD Raymond Poulin – Aide à l'acquisition d'un véhicule pour les personnes à mobilité réduite.	Approuvée
2023-414	ZAC Alleville Nord – Acquisition de l'aire de jeux.	Approuvée
2023-415	Budget principal – Exercice 2023 – Décision Modificative n°1.	Approuvée
2023-416	Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 et d'un règlement budgétaire et financier.	Approuvée
2023-417	Fixation de la durée d'amortissement des biens : budget principal et budgets annexes camping et locations immobilières.	Approuvée
2023-418	Garantie d'emprunt – France Loire – Construction de six logements rue du Poirier.	Approuvée
2023-419	Convention de fonds de concours pour l'opération métropolitaine – rue de Bagneaux.	Approuvée
2023-420	SIRCO – Restitution du rapport d'activité 2022.	Prend acte
2023-421	Statuts d'Orléans Métropole – Restitution d'une compétence facultative – Aménagement et gestion du parc floral de la Source, Orléans Loiret – Approbation – Demande de modification – Saisine des communes membres et de la Préfète.	Approuvée
2023-422	Opération « Les Berges d'Houllippe » - Dénomination de voies.	Approuvée
2023-423	Politique Achat – Approbation d'une convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la Métropole.	Approuvée
2023-424	Modification du tableau des effectifs permanents.	Approuvée
2023-425	Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires (IFTS) des professeurs d'enseignement artistique chargés de direction.	Approuvée

Pour extrait en mairie, le 17 octobre 2023



Christophe CHAILLOU

Sénateur du Loiret

Maire de Saint Jean de la Ruelle